

ASSEMBLÉE NATIONALE5 mai 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 286

présenté par
M. Flajolet, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 27

Dans l'alinéa 24 de cet article, substituer au mot :

« préfet »,

les mots :

« représentant de l'État dans le département ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.